

RAPPORT DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT

AFFAIRES EXTERIEURES 2020



TABLE DES MATIERES

Introduction	3
1 Le Jura sur les scènes fédérale et intercantonale	4
1.1 Dossiers prioritaires	4
1.2 Événements et projets particuliers	7
2 Le Jura sur la scène transfrontalière	9
2.1 Dossiers prioritaires	9
3 Le Jura sur la scène internationale.....	11
3.1 Collaborations multilatérales	11
3.2 Aide au développement.....	11
Conclusion	12
Annexe 1 : activités gouvernementales au sein des instances intercantionales	13
Annexe 2 : activités gouvernementales au sein des instances transfrontalières et internationales	15

INTRODUCTION

Comme un grand nombre d'autres domaines, celui des affaires extérieures a fortement été impacté par la pandémie du coronavirus durant l'année 2020. En mars, la propagation de la maladie et le prononcé des premières mesures sanitaires ont chamboulé le fonctionnement même de nos institutions. Initialement prévue du 2 au 20 mars, la session de printemps des Chambres fédérales a ainsi pris fin le 12 mars en raison de l'aggravation rapide de la situation.

Au niveau des relations entre cantons et Confédération, la pandémie a également bouleversé les pratiques en vigueur. La rapidité de l'évolution de la situation a obligé les autorités à réagir très vite. Les consultations fédérales ont non seulement été nombreuses (parfois plusieurs par semaine), mais ont dû être traitées dans des délais souvent réduits à quelques jours (contre plusieurs mois en période normale). Le Conseil fédéral a donné un rôle important aux conférences intercantionales, qui se sont chargées de fournir à la Confédération un avis consolidé de la part des cantons. Cette pratique a permis de gagner du temps, mais elle a parfois fait disparaître des positions cantonales minoritaires. Une réflexion sur les relations entre cantons et Confédération durant la pandémie est actuellement menée par la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). Les conclusions seront rendues début 2022.

Au plan transfrontalier, 2020 a été marquée par un événement d'une portée sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale : la fermeture des frontières. Cela n'a pas été sans effets sur les relations avec les régions voisines, quand bien même les contacts n'ont pas été coupés. Dans ce contexte particulier, la concertation politique entre cantons limitrophes, la Confédération et la France a été immédiate afin que les travailleurs frontaliers, en particulier ceux actifs dans le domaine des soins, puissent continuer à franchir la frontière. Le marché de l'emploi transfrontalier est une réalité incontournable dans nos régions et la crise n'a fait qu'en souligner l'importance.

D'une manière générale, un grand nombre de rencontres ont dû être annulées, à l'exemple de la Session jurassienne, du séminaire annuel « Gouverner aujourd'hui », des rencontres bilatérales avec les autres exécutifs cantonaux, comme Neuchâtel, Fribourg et les deux Bâle, ainsi que les échanges avec les représentations étrangères en Suisse. Cette situation difficile a contribué au fort développement des visioconférences dans les relations avec la Confédération, les autres cantons et les régions voisines. Même si les visioconférences ne peuvent pas entièrement remplacer les rencontres en présentiel, cette évolution offre certaines perspectives intéressantes, en particulier pour les cantons excentrés tels que le Jura. Les visioconférences facilitent en effet l'engagement du Gouvernement au plan fédéral et intercantonal, au même titre que les cantons plus centrés.

La pandémie a également eu un autre effet positif sur la position du canton sur la scène fédérale. En effet, le canton du Jura a régulièrement été citée en exemple pour sa gestion de la crise, que cela soit pour sa capacité à réagir rapidement à l'évolution sanitaire en adaptant son dispositif de mesures ou les aides mises en place pour l'économie. L'ouverture rapide de hotlines pour informer et soutenir la population a aussi été saluée sur le plan national. La prise en compte globale de la crise, de ses aspects sanitaires, économiques et sociaux, a suscité un intérêt largement au-delà des frontières cantonales.

Cela a également eu un effet important sur la présence du canton du Jura dans les médias suprarégionaux ou nationaux. Ainsi, les reportages et les interviews consacrés au Jura durant l'année 2020 dans les principaux médias du pays et lors des grands rendez-vous d'information des télévisions ou radios nationales ont été plus nombreux. Dans la très grande majorité des cas, cette couverture a présenté le Jura et sa gestion de la crise de manière extrêmement positive.

Enfin, la crise a aussi renforcé les contacts directs entre le canton et la Confédération, même s'ils ont été pour la plupart virtuels. Cela s'est vérifié sur le plan politique à tous les niveaux, entre membres du Gouvernement jurassien et membres du Conseil fédéral, entre parlementaires fédéraux et ministres ou entre ministres et conseillers-ères d'Etat d'autres cantons. Des contacts étroits ont également eu lieu au niveau administratif entre les services cantonaux et fédéraux, notamment l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Ces contacts ont permis d'intégrer aux décisions fédérales les spécificités de la situation jurassienne.

1 LE JURA SUR LES SCENES FEDERALE ET INTERCANTONALE

La promotion et la défense des intérêts jurassiens sur la scène fédérale constituent de tout temps un élément crucial des affaires extérieures. Les objets traités et les décisions prises par le Conseil fédéral et les Chambres fédérales peuvent avoir des effets conséquents pour les cantons. Dans le cadre de la gestion de la pandémie, l'impact de ces décisions était particulièrement tangible : la marge de manœuvre du Gouvernement et les restrictions de liberté imposées à la population jurassienne dépendaient largement des décisions prises à Berne.

La défense des intérêts jurassiens ne se conçoit pas uniquement à l'échelon cantonal, mais exige aussi de mener des actions concertées au niveau intercantonal. Les conférences gouvernementales et spécialisées jouent ici un rôle primordial. La crise du coronavirus a également renforcé cet état de fait : rarement le besoin d'échange, de coordination et de collaboration a été aussi intense à l'échelle intercantonale qu'en 2020. La CdC, la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux de la santé publique (CDS) et la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) ont joué un rôle essentiel dans les relations avec le Conseil fédéral au niveau national. Au plan régional, la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) s'est réunie toutes les semaines par visioconférences afin de coordonner les activités des cantons membres.

Bien que la pandémie du coronavirus ait fortement impacté le domaine des affaires extérieures en 2020, plusieurs autres objets fédéraux et intercantonaux ont nécessité un suivi de la part du Gouvernement. Le présent rapport se concentre sur les actions et les conférences gouvernementales.

1.1 Dossiers prioritaires

Crise sanitaire

Le Gouvernement s'est investi de manière importante pour défendre les intérêts jurassiens durant la crise. Ainsi, il s'est engagé avec d'autres cantons latins pour que la Confédération reprenne la main sur les mesures mises en place alors que les différences entre cantons étaient manifestes à l'automne 2020. Dans la phase d'assouplissement, le Gouvernement a défendu une stratégie crédible pour l'ensemble des régions du pays.

Au niveau économique, le Gouvernement a rapidement mis en œuvre les soutiens économiques prévus par la Confédération. Grâce aux liens étroits avec le SECO, les processus pour l'obtention des allocations pour pertes de gain (APG) et pour la réduction des horaires de travail (RHT) ont fonctionné de manière efficace. Le soutien aux cas de rigueur décidé par les Chambres fédérales a été concrétisé dans le Jura au travers d'un arrêté et un crédit voté par le Parlement. Un travail réalisé dans des délais très courts afin de permettre aux entreprises, commerçants et artisans jurassiens de bénéficier de cette aide financière via un cofinancement fédéral et cantonal dans les plus brefs délais. Le dossier a là aussi nécessité des contacts étroits avec la Confédération sur les plans politiques et techniques afin de s'assurer de la conformité du système jurassien de soutien aux cas de rigueur avec le dispositif légal fédéral. Le Gouvernement s'est également battu pour les secteurs sportifs et culturels. Dans ces domaines également, il a soutenu de manière active les solutions proposées par le Conseil fédéral. La mise en œuvre des aides en faveur de ces deux secteurs a été particulièrement rapide dans le Jura.

Qu'il s'agisse du soutien à la culture, au sport ou à l'économie en général, le Gouvernement a privilégié une mise en œuvre rapide et pragmatique des mesures proposées par la Confédération, tout en vérifiant que les bases légales soient respectées. Ainsi, les montants mis à disposition par la Confédération et le canton ont pu être rapidement versés aux bénéficiaires.

Les médias, qui se trouvaient déjà dans une situation tendue en raison des profondes mutations structurelles de la branche, ont été également impactés par la crise. Leur importance pour la démocratie a largement été reconnue et deux motions prévoyant des aides immédiates ont ainsi été soutenues lors de la session extraordinaire de mai 2020. Différentes interventions ont également été déposées à ce sujet au plan cantonal. D'ailleurs, en complément des mesures fédérales, le Gouvernement a proposé

au Parlement une aide d'urgence ciblée en faveur de la presse régionale, via l'achat de prestations. Le Parlement l'a acceptée en novembre 2020.

Dans la loi COVID-19 et l'ordonnance sur l'accueil extrafamilial des enfants, la Confédération a exclu tout soutien en faveur des institutions d'accueil publiques. Les cantons étant compétents dans ce domaine, elle estimait qu'il leur revenait d'en assumer la responsabilité. Cette distinction entre structures publiques et privées était pénalisante pour les cantons latins, dont le canton du Jura. Deux motions ont ainsi été déposées à ce sujet auprès de chacune des Chambres fédérales. Après un important travail de sensibilisation mené par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), les cantons latins ainsi que les parlementaires fédéraux jurassiens, les deux Chambres ont finalement adopté la motion qui avait été déposée au Conseil national.

De manière générale, le Gouvernement a toujours cherché à limiter l'impact financier des mesures fédérales sur les finances cantonales. En effet, la plupart des mesures de soutien mises en place par la Confédération sont cofinancées par les cantons. Dans le calcul de la répartition des charges financières entre Confédération et cantons, le Conseil fédéral ainsi que les Chambres fédérales ont parfois sous-estimé les coûts de mise en œuvre des décisions fédérales assumés par les cantons. Le Gouvernement a très régulièrement évoqué cette problématique avec les autres cantons et ses partenaires fédéraux, hélas sans succès lors des votes aux Chambres fédérales.

Sur le plan politique, la crise a en partie remis le fédéralisme en cause. En effet, les décisions prises par le Conseil fédéral se sont succédées à un rythme très rapide. Les cantons ont pu prendre position, mais dans des délais extrêmement courts. Par ailleurs, les positions cantonales ont été, durant la majorité de la crise, agrégées par les conférences intercantionales, en particulier la CdC, la CDS et la CDEP. Les avis particuliers de chacun des cantons ont ainsi été noyées dans les positions majoritaires, ceci avant même leur analyse par la Confédération. Celle-ci est de plus parfois intervenue dans des domaines de compétence cantonale, tel que celui de l'enseignement. La coordination entre les cantons a également été complexe. La différence de perception de la situation épidémiologique et des mesures à prendre a été marquée entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Les cantons romands ont tenté de se coordonner et de développer une vision commune, notamment au sein de la CLASS qui a considérablement développé ses activités. La volonté de coordination était manifeste dans plusieurs cas, comme par exemple les campagnes de vaccination ainsi que les prises de position communes. Elle a en revanche aussi présenté des limites importantes, chaque canton ayant son intérêt propre. La gestion des mesures COVID à l'automne 2020, les différences en matière d'ouverture de restaurants notamment, en est certainement le meilleur exemple.

Politique européenne

L'initiative populaire « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) » visait à modifier la Constitution fédérale pour permettre à la Suisse de réguler de manière autonome l'immigration des étrangers. Elle demandait explicitement la résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Son acceptation aurait eu des effets néfastes pour la Suisse et a fortiori pour le canton du Jura qui a une frontière directe avec l'Union européenne (UE) et dont l'économie est fortement orientée vers l'exportation. Les accords bilatéraux I, auxquels l'ALCP est directement lié, auraient été menacés, l'accès privilégié au marché européen remis en cause et l'économie suisse privée d'une main-d'œuvre indispensable. Devant ces enjeux considérables, encore amplifiés par la pandémie, la CdC ainsi que la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) et la Conférence des gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO) se sont engagées avec détermination pour appeler au rejet de l'initiative. Initialement prévue en mai 2020, la votation populaire a finalement eu lieu le 27 septembre 2020. Elle a été rejetée et à 61,71% en Suisse et à 68,15% dans le Jura.

Le rejet clair de l'initiative de limitation a montré qu'une majorité des Suissesses et des Suisses, mais également des Jurassiennes et des Jurassiens, plébiscitent la voie bilatérale. La signature d'un accord-cadre consoliderait les relations Suisse-UE. C'est pourquoi les cantons, par le biais de la CdC, ont indiqué à la Confédération que toutes les pistes étaient envisageables, à condition qu'elles garantissent le niveau de protection salariale actuel, ne portent pas atteinte aux principes de la libre circulation des personnes et limitent la réglementation en matière d'aides d'Etat aux accords futurs.

Par ailleurs, le 24 septembre 2020, la CGNO, associée aux cantons de Berne et de Zurich, a demandé à ce que le Conseil fédéral soumette au Parlement un message sur le financement pour une participation pleine et entière de la Suisse au programme Erasmus+. Cette participation est importante pour doter les jeunes du pays des compétences nécessaires dans une société de plus en plus mobile, multiculturelle et numérique.

Transports

Le projet ArcExpress consiste en l'amélioration de la desserte ferroviaire entre la Chaux-de-Fonds et Delémont. Durant la session d'été 2019, les Chambres fédérales ont accepté de financer les études visant à sa réalisation dans le cadre du Programme de développement stratégique (PRODES) 2035. En 2020, le chef du Département de l'environnement (DEN) a réuni une délégation d'élus fédéraux latins membres de la Commission des transports et des télécommunications (CTT) afin de leur présenter le projet. La composition de la commission avait changé après les élections fédérales de 2019 et il était important de présenter le projet aux nouveaux membres, de les sensibiliser aux enjeux pour la région et son développement. Le projet est désormais en cours de discussion sur le plan technique entre le Service du développement territorial (SDT) et l'Office fédéral des transports (OFT).

La N18, route nationale rapide qui doit relier Bâle à Delémont, représente également un projet stratégique pour le canton du Jura. Plusieurs contacts ont eu lieu avec l'Office fédéral des routes (OFROU) et les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne au plan technique. Des échanges politiques ont aussi eu lieu, y compris au niveau parlementaire. Une stratégie est en cours d'élaboration pour défendre le projet au niveau intercantonal et fédéral. L'année 2021 sera déterminante avec notamment la création d'un comité de soutien.

Assurance-maladie

La maîtrise des coûts de la santé, l'évolution des primes d'assurance-maladie et le manque d'information concernant l'adéquation entre coûts sanitaires et montants des primes constituent des préoccupations constantes des autorités jurassiennes. À l'instar de l'initiative cantonale jurassienne relative à la transparence dans le domaine de l'assurance-maladie déposée aux Chambres fédérales en 2011, les tentatives individuelles menées par les cantons n'ont eu que peu de résultat jusqu'ici. Devant ces constats, une démarche concertée a été élaborée entre la CLASS et la CDS. Emboîtant le pas à ces homologues tessinois, vaudois, genevois et neuchâtelois, le Gouvernement a ainsi proposé au Parlement trois arrêtés portant exercice du droit d'initiative de l'Etat en matière de transparence et de pilotage de l'assurance-maladie au début de l'année 2020. Le Parlement a accepté les trois arrêtés en mai et les initiatives correspondantes ont été déposées en septembre auprès des Chambres fédérales. En mars 2021, le Conseil des Etats a de justesse donné suite à l'initiative « Pour plus de force aux cantons ». Durant la session d'été, il a en revanche rejeté les deux autres initiatives. La décision du Conseil national devrait intervenir en 2021.

En octobre 2020, le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (réduction des primes) à titre de contre-projet indirect à l'initiative populaire « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) ». Estimant que le contre-projet du Conseil fédéral était inacceptable d'un point de vue social, institutionnel et financier, la CLASS a élaboré un modèle alternatif « Soutien orienté sur les besoins »¹. La conférence a appelé les cantons ainsi que les conférences intercantionales à soutenir ce modèle dans le cadre de la consultation du Conseil fédéral. Bien que le modèle de la CLASS ait obtenu le soutien d'un grand nombre de cantons, à l'exception de certains cantons contributeurs à la péréquation financière et de plusieurs conférences intercantionales, la Confédération ne semble pas vouloir adapter son contre-projet en conséquence. Les discussions sont encore en cours au moment de la rédaction du présent rapport, le message du Conseil fédéral étant attendu pour fin septembre ou début octobre 2021.

¹ Ce modèle alternatif prévoit deux éléments principaux : 1) le subside fédéral octroyé à chaque canton varie entre 5% et 10% des coûts bruts moyens de l'assurance obligatoire en fonction de la charge des primes dans le revenu imposable IFD moyen des ménages, avec le plafond de 10% atteint lorsque la charge des primes représente 15% du revenu ; 2) le subside cantonal minimal se monte à 50% du montant du subside fédéral.

Autres

Les modifications de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) en lien avec le projet d'optimisation de la péréquation financière sont entrées en vigueur en janvier 2020. Cette réforme a des conséquences financières négatives à hauteur de plusieurs millions de francs par année pour le canton du Jura. Selon la PFCC, le prochain rapport sur l'évaluation de l'efficacité couvrira la période allant de 2020 à 2025. Ce rapport exposera le degré d'atteinte des objectifs de la péréquation financière durant la période concernée et proposera d'éventuelles mesures pour la période suivante. Pour le canton du Jura, il s'agira de faire valoir l'utilisation d'autres critères dans le calcul des fonds de la péréquation financière qui respectent mieux le principe du fédéralisme.

En 2019, le Conseil fédéral et la CdC ont lancé le projet « Répartition des tâches II » qui avait pour objectif de trouver des solutions dans quatre domaines de tâches : réduction individuelle des primes (RIP), prestations complémentaires (PC), trafic régional de voyageurs (TRV) et fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Le projet aurait dû permettre d'assurer à long terme une meilleure adéquation avec les principes de subsidiarité et d'équivalence fiscale inscrits dans la Constitution. Il était également prévu de mettre en place un monitoring de l'évolution des coûts et des charges afin de disposer d'une vue d'ensemble consolidée des flux financiers entre Confédération et cantons. Bien que les travaux aient déjà démarré, le Conseil fédéral a exprimé en juin 2020 le souhait de retirer le dossier RIP du projet, en raison de son contre-projet indirect à l'initiative d'allègement des primes, et de changer de cap pour le dossier TRV. Les demandes du Conseil fédéral remettant en cause la poursuite du projet, décision a été prise en novembre 2020 de le suspendre et de reprendre les travaux une fois la crise sanitaire passée.

En novembre 2020, le Gouvernement a soumis son rapport au Parlement concernant l'adéquation du taux de rétrocession de 4.5% de l'impôt des frontaliers pour le canton du Jura. Il a alors rappelé les travaux menés tout au long de la législature entre les différents cantons concernés, le Département fédéral des finances et les autorités fiscales françaises. Ces travaux ont mené à la création d'un groupe de travail technique et des échanges d'informations concernant les travailleurs frontaliers s'en sont suivis. La problématique de l'augmentation du taux de rétrocession aurait pu être mise en avant dans la suite des travaux entrepris. Les travaux du groupe de travail ont malheureusement été interrompus en lien avec la crise sanitaire. Ainsi, le Gouvernement jurassien a recommandé au Parlement d'attendre la reprise des négociations afin qu'il puisse bénéficier d'informations exhaustives en la matière. Une reprise des négociations est en cours au moment de la rédaction du présent rapport.

Le Gouvernement a activement défendu les intérêts du canton du Jura dans le cadre de la réforme de l'administration fédérale de douanes (AFD). Il est notamment intervenu pour obtenir sur le territoire jurassien le commandement de la nouvelle région regroupant les cantons du Jura, de Neuchâtel de Berne, de Fribourg et de Soleure. Malgré des signaux positifs durant plusieurs mois, la décision finale a été défavorable au Jura. Le Gouvernement a toutefois obtenu que l'AFD maintienne le nombre actuel d'emplois dans le canton.

1.2 Événements et projets particuliers

Présidence de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales

La ministre Nathalie Barthoulot a accédé à la présidence de la CDAS en juin 2020. Son mandat porte sur une durée de quatre ans. La CDAS œuvre à trouver des solutions novatrices dans le domaine de la politique sociale. Elle est active dans les domaines suivants: système de sécurité sociale, politique familiale et sociale, politique de l'enfance et de la jeunesse, politique en faveur des personnes en situation de handicap et migration.

La présidence jurassienne de la CDAS contribue au rayonnement du canton du Jura sur la scène fédérale et intercantonale. Le Jura a ainsi l'occasion de se positionner activement dans un domaine qui a gagné en acuité avec la pandémie du coronavirus, mais également dans des dossiers sociétaux d'importance, tels que l'intégration des étrangers ou la violence domestique, avec la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

Visite de la présidence des Chambres fédérales

À défaut de pouvoir vivre une année présidentielle ordinaire, les plus hauts représentants des Chambres fédérales ont eu la volonté de visiter les cantons les plus durement frappés par la crise sanitaire. Durant l'été 2020, ils se sont ainsi rendus dans plusieurs cantons, dont le Jura. Une délégation du Gouvernement a ainsi eu l'honneur de recevoir Isabelle Moret, présidente du Conseil national, et Hans Stöckli, président du Conseil des Etats. Ceci a été l'occasion de les sensibiliser à la réalité jurassienne et de leur donner des retours du terrain en vue des discussions à mener par la suite aux Chambres fédérales en lien avec la crise. La rencontre a également apporté une présence médiatique supplémentaire dans le canton. Cette visite a en outre permis aux autorités jurassiennes d'évoquer plusieurs dossiers fédéraux d'importance pour le Jura.

Visite du conseiller fédéral Guy Parmelin

Fermeture des frontières, ralentissement des commandes à l'international, application des règles sanitaires limitant les possibilités de production et de commerce, l'économie suisse a, dans son ensemble, été très fortement impactée par la crise du coronavirus, singulièrement par la première vague du printemps 2020. Afin de mieux apprécier les réalités du terrain et d'observer ce qui fonctionnait à l'échelon cantonal, le conseiller fédéral en charge de l'économie, Guy Parmelin, s'est entretenu en août 2020 avec les membres du Gouvernement. Il est également allé à la rencontre de plusieurs acteurs économiques, dont un panel de commerçants et prestataires jurassiens, dans le cadre d'une table ronde.

Visite du conseiller fédéral Alain Berset

En novembre 2020, le conseiller fédéral Alain Berset est lui aussi venu en déplacement officiel dans le Jura. Le but de cette visite était de se rendre compte de la situation sanitaire dans un canton qui possède un hôpital de taille modeste et qui, à ce moment-là, avait déjà dû prendre des mesures cantonales spécifiques pour éviter une surcharge de son système de santé². Le conseiller fédéral a été accueilli par le chef du Département de l'économie et de la santé (DES) et a visité le site de Delémont de l'hôpital du Jura. Il s'est ensuite rendu à la cellule de traçage avant de rencontrer le Gouvernement in corpore.

Svizra27

Le projet d'exposition nationale « Svizra27 » a été initié en 2017 par des représentants du monde économique argovien qui ont créé une association pour le monter. Avec le slogan "Humain - travail - cohésion", Svizra27 souhaite inviter les visiteurs à se confronter au monde du travail et des affaires, élément important de l'identité suisse. Des satellites seront créées dans les cantons sur les thèmes de l'être humain, des entreprises, de la mobilité, de l'énergie et des données. En 2020, le concours d'idées, qui doit permettre de concrétiser la thématique et le déroulement de l'exposition, a pu être lancé grâce au soutien financier des cantons ainsi que des associations économiques de la Suisse du Nord-Ouest. La lauréate ou le lauréat du concours sera connu-e en automne 2021.

² Alors que le Conseil fédéral avait décrété le retour à la situation particulière en juin 2020, le Gouvernement a édicté en automne 2020 une nouvelle série d'ordonnances à visées sanitaires pour limiter la deuxième vague.

2 LE JURA SUR LA SCENE TRANSFRONTALIERE

En raison de sa position géographique, le canton du Jura est engagé dans différents espaces de coopération transfrontalière avec la France et l'Allemagne voisines. Il faut citer ici :

- les organismes institutionnels : arcjurassien.ch, Conférence TransJurassienne (CTJ), Conférence du Rhin supérieur (CRS) et Commission intergouvernementale du Rhin supérieur ;
- les accords de coopération bilatéraux : accords Jura-Territoire de Belfort, Jura-Pays de Montbéliard Agglomération et Jura-Haut-Rhin ;
- le fonds de coopération culturelle Jura-Territoire de Belfort ;
- les programmes européens de coopération : programmes INTERREG France-Suisse et Rhin supérieur.

Ainsi que cela a été mentionné dans l'introduction, au plan des relations transfrontalières, l'année 2020 a été marquée par un événement jusqu'alors unimaginable : la fermeture des frontières. Cette décision, prise au plus fort de la crise sanitaire, n'a pas suscité de réactions dès lors que la sécurité de tous était en jeu. La coopération sur la frontière a bien évidemment pâti de cette situation, sans que jamais le contact entre autorités de part et d'autre de la frontière ne soit rompu. Conscient de l'importance de ces relations pour le Jura, le Gouvernement a pris une part active aux initiatives en lien avec les effets potentiellement négatifs de la crise sanitaire sur les relations transfrontalières. En premier lieu, il s'est associé à l'intervention rapide des cantons limitrophes de la France pour que les travailleurs frontaliers puissent continuer à franchir la frontière. La crainte d'une réquisition par le Gouvernement français du personnel hospitalier a poussé les cantons à agir de manière concertée, en affirmant haut et fort l'importance de cette main-d'œuvre dans les dispositifs de soins. Le marché de l'emploi transfrontalier est une réalité incontournable dans nos régions et la crise n'a fait que d'en souligner l'importance. La solidarité autour de l'emploi s'est clairement exprimée en 2020 avec l'octroi d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), dont ont aussi pu bénéficier les travailleurs frontaliers, évitant ainsi la perte de leurs emplois.

Il y a eu ensuite l'initiative de Brigitte Klinkert, alors présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin qui, par un simple mail, a appelé à l'aide les autorités des régions partenaires d'Allemagne et de Suisse afin qu'elles accueillent dans leurs hôpitaux des patients du Haut-Rhin. Le Gouvernement a immédiatement réagi, dans un esprit de solidarité, et le Jura a figuré parmi les premiers à prendre une décision d'accueil fort appréciée et saluée. Cet exemple illustre l'importance des relations interpersonnelles dans la mise en œuvre de projets de coopération sur la frontière.

Le troisième fait marquant concerne la tenue des séances à distance, tant dans l'Arc jurassien que dans le Rhin supérieur. Dès l'annonce de la fermeture des frontières, les élus de la CTJ et de la CRS ont convenu que les réunions prévues devaient être maintenues et se tenir en visioconférence. Ces temps d'échanges, à distance, ont constitué une première. Pour faire face à la crise et préparer l'avenir, les participants ont tous souligné l'importance de maintenir un dialogue continu et constructif sur la frontière. Sur un plan plus opérationnel, le recours réussi à la visioconférence a ouvert d'intéressantes perspectives pour l'organisation de réunions transfrontalières. Les économies en temps de déplacement devraient logiquement déboucher sur une gestion plus souple et plus agile des calendriers de réunions, avec pour effet souhaitable, une concertation renforcée.

2.1 Dossiers prioritaires

Crise sanitaire

Le suivi de la crise sanitaire a été au centre des activités de la CRS et de la Commission intergouvernementale franco-germano-suisse. La solidarité entre les régions transfrontalières dans l'espace du Rhin Supérieur lors de la crise sanitaire a notamment été mise en évidence. Cette collaboration a permis de sauver des vies avec notamment les transferts de patients entre différents hôpitaux de la région. Une attention particulière a aussi été donnée au traçage transfrontalier des chaînes d'infection, quand bien même il n'existe aucune base juridique réglementant l'échange transfrontalier de données à caractère personnel. Dans les bassins de vie transfrontaliers, il était

important de garantir que le traçage de contacts ne s'arrête pas à la frontière. La mobilité transfrontalière en période de pandémie a aussi bien évidemment été au centre des discussions.

INTERREG

En février 2020, les autorités politiques françaises et suisses, dont celles du canton du Jura, parties prenantes au programme INTERREG France-Suisse, ont adopté une Déclaration politique commune destinée à la Confédération, au Gouvernement français et à l'UE, affirmant notamment leur volonté de mettre en œuvre un programme ambitieux, résolument orienté sur une trajectoire de transition écologique et énergétique, ainsi que le développement d'une économie plus innovante, plus compétitive et plus attractive.

L'année 2020 a aussi été marquée par le 30^{ème} anniversaire du programme INTERREG Rhin supérieur. Depuis 1990, les cantons de la Suisse d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, du Jura et de Soleure ont soutenu plus de 200 projets transfrontaliers, pour une participation financière totale de 33 millions de francs et un apport de la Confédération de plus de 21 millions de francs.

Arc horloger

En décembre 2020, le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO a accepté l'inscription au Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art. Le projet était porté, côté suisse, par Arc jurassien.ch, regroupant les cantons de Berne, de Neuchâtel, de Vaud et du Jura, auxquels s'est joint le canton de Genève. Dans le cadre de cette inscription, des mesures de sauvegarde ont été proposées, presque toutes transfrontalières. Elles concernent les domaines de la documentation, de la formation et de la transmission ainsi que de la sensibilisation et de la valorisation. La mise en œuvre des premières mesures de sauvegarde a rapidement démarré, grâce au projet Arc horloger financé par INTERREG et les cantons concernés.

Vision stratégique de l'Arc jurassien

Les cantons de l'Arc jurassien, en lien avec le Réseau des villes de l'Arc jurassien, ont décidé d'élaborer une vision stratégique commune pour cet espace. Mandat a été donné à deux bureaux spécialisés de conduire les travaux, en associant de nombreux acteurs impliqués dans le développement régional de l'Arc jurassien. Le résultat de ce processus participatif sera connu et communiqué courant 2021.

3 LE JURA SUR LA SCENE INTERNATIONALE

Dans le cadre de la coopération interrégionale, le canton du Jura s'engage à l'échelon multilatéral au sein du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE) et du Forum des pouvoirs locaux et régionaux des pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen (Forum AELE/EEE). Au plan bilatéral, la coopération interrégionale concerne les partenariats avec des régions n'ayant pas de frontières communes avec le canton du Jura. Par ailleurs, le Gouvernement entretient des contacts ponctuels avec les représentations étrangères en Suisse afin de maintenir des liens d'amitié à l'échelon international.

En 2020, la pandémie du coronavirus a également fortement ralenti les activités au niveau interrégional. Alors que le Forum AELE/EEE et le CPLRE ont organisé plusieurs événements en ligne, les rencontres bilatérales ainsi que les échanges avec les représentations étrangères en Suisse n'ont malheureusement pas pu avoir lieu.

3.1 Collaborations multilatérales

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Le CPLRE a pris plusieurs dispositions lui permettant de poursuivre ses activités tout en appliquant les mesures sanitaires des Etats membres. Afin que ses différentes instances puissent poursuivre leurs travaux, plusieurs procédures écrites ont été mises en œuvre. Le Forum statutaire, dont est membre le chef du Département de l'environnement, s'est réuni à distance en septembre 2020 afin d'adopter plusieurs résolutions et recommandations qui portaient entre autres sur les élections locales et régionales lors de crises majeures.

Le chef du Département de l'environnement a également participé à la Conférence internationale sur la participation citoyenne aux décisions de l'Etat organisée en ligne par la Municipalité de Tbilissi et le Comité des ministres du Conseil de l'Europe en mai 2020. Il a présenté les différentes formes de participation civile en Suisse et dans le canton du Jura.

Forum des pouvoirs locaux et régionaux de l'Association européenne de libre échange

Le Forum AELE/EEE s'est réuni en juin 2020 par vidéoconférence en lieu et place de la rencontre prévue initialement en Islande, annulée en raison de la crise sanitaire. Le chef du Département de l'environnement y a représenté les cantons à titre d'observateur. Les discussions ont porté sur la coopération dans le cadre de l'EEE et entre la Suisse et l'UE durant la pandémie du coronavirus.

Lancement du Prix Richard Mille

Faisant suite à l'installation d'une horloge monumentale au cœur de la ville de Québec et la désignation d'une section des jardins de l'Hôtel de Ville en « Espace-du-canton-du-Jura », le canton, l'entreprise horlogère Richard Mille et le Centre suisse d'études sur le Québec et la Francophonie (CEQF) se sont unis pour lancer le Prix Richard Mille-CEQF « La Francophonie en débat ». Cette nouvelle distinction vise à consacrer un travail remarquable qui questionne et révèle les échanges et les interactions au sein de la Francophonie. La première lauréate ou le premier lauréat sera connu-e en 2021.

3.2 Aide au développement

A compter du 1^{er} janvier 2018, la définition et la mise en œuvre de la politique jurassienne de développement a été confiée à la Fédération interjurassienne de coopération et de développement (FICD). Un contrat de prestations pour les années 2021 et 2022 sera tout prochainement soumis au Parlement.

CONCLUSION

2020 a été une année très particulière. La pandémie a fortement perturbé le fonctionnement et les activités des autorités jurassiennes et suisses. Une telle crise exige des actions rapides qui supposent une grande réactivité et des circuits décisionnels courts. Il n'est donc pas surprenant que la capacité du fédéralisme à gérer une telle crise de façon adéquate ait été remise en question. Les médias ont en effet parlé de « cantonalisme » voire de cacophonie, ressentis également parfois par la population et les acteurs économiques et politiques.

Le fédéralisme permet de tenir compte des préférences et des circonstances qui peuvent varier considérablement d'une région à l'autre. Il garantit donc des approches et des politiques différenciées. En cas de crise, une gestion décentralisée réduit les risques car les solutions retenues sont souvent grevées de lourdes incertitudes. Le fédéralisme permet pour ainsi dire un certain tâtonnement qui peut constituer un avantage déterminant. Au final, la Suisse est l'un des pays d'Europe dont les activités ont été le moins impactées. C'est notamment le cas pour les écoles, les structures d'accueil extrafamiliales et les activités économiques, y compris la restauration. Le fédéralisme et l'adaptabilité qui en découle y sont certainement pour quelque chose.

Cependant, il faut bien l'admettre, certaines critiques sont justifiées. Des leçons doivent par conséquent être tirées afin de renforcer et d'optimiser la coopération institutionnelle dans de telles situations. La CdC a publié un premier rapport sur la gestion de la crise de février à septembre 2020. La création d'un organe de direction commun Confédération-cantons ainsi qu'une approche coordonnée et anticipative doivent être envisagées. Les cantons, qui sont plus proches de la population, doivent systématiquement être associés aux travaux de la Confédération. Un renforcement de la collaboration intercantonale au niveau régional et national est également essentielle. Une évaluation complète des relations entre cantons et Confédération durant la pandémie sera présentée début 2022. Le canton du Jura participe activement à ces travaux sur les plans technique et politique.

Malgré le lot de défis qu'a apporté la pandémie, le Gouvernement a collaboré étroitement avec la Confédération et les autres cantons ainsi qu'avec les régions européennes voisines. Cet engagement proactif sur les scènes fédérale, intercantonale et transfrontalière a permis de faire reconnaître les spécificités du canton au plan sanitaire et économique, mais également de faire gagner le canton en visibilité. Les visites répétées des représentants politiques de la Confédération ainsi que la présence accrue du canton dans les médias l'illustrent bien.

A l'avenir, le Gouvernement souhaite bâtir sur les relations renforcées avec la Confédération, les cantons et les régions voisines afin de continuer à gérer au mieux la crise du coronavirus, mais aussi pour contribuer au bon développement du canton. Le Jura a montré durant cette période très particulière qu'un petit canton peut gérer une crise majeure en soutenant la comparaison avec les plus grands cantons, notamment en termes de réactivité et de capacité d'adaptation. Sa taille et les contingences financières liées l'ont également poussé à trouver des solutions pragmatiques. Il s'agit d'une force importante à mettre en valeur dans nos futures relations avec nos partenaires externes.

Delémont, le 24 août 2021

**AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**


Nathalie Barthoulot
Présidente



Gladys Winkler Docourt
Chancière d'Etat

ANNEXE 1 : ACTIVITES GOUVERNEMENTALES AU SEIN DES INSTANCES INTERCANTONALES

Conférences intergouvernementales	Représentants du Gouvernement	
	2020	2021
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	Jacques Gerber	Jacques Gerber (membre du Bureau)
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	Jacques Gerber (vice-président)	
Conférence des gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO)	Jacques Gerber	Jacques Gerber (vice-président)

Conférences spécialisées suisses	Représentants du Gouvernement	
	2020	2021
Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)	Rosalie Beuret Siess	
Conférence des directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	Nathalie Barthoulot	
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)	Nathalie Barthoulot Rosalie Beuret Siess	
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	Jacques Gerber	
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)	Jacques Gerber (membre du Comité directeur)	
Conférence des directeurs cantonaux de la santé (CDS)	Jacques Gerber	
Conférence spécialisée concernant la loi des loteries et le marché des loteries (CDCM)	Jacques Gerber	
Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	Nathalie Barthoulot (présidente)	
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	David Eray	
Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP)	David Eray (membre du Comité)	
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)	David Eray	
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	David Eray	
Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Martial Courtet	Martial Courtet (membre du Comité)
Conférence des cantons signataires de l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures	Martial Courtet	
Conférence des hautes écoles	Martial Courtet	

Autres participations au plan national	Représentants du Gouvernement	
	2020	2021
Fondation.ch	Jacques Gerber	
Comité d'organisation Séminaire ch « Gouverner aujourd'hui »	Nathalie Barthoulot	
Salines Suisses SA	Rosalie Beuret Siess	
SelfFin Invest AG	Rosalie Beuret Siess	
Système d'information sur les marchés publics en Suisse (SIMAP)	David Eray	
Programme d'harmonisation de l'information policière suisse	Nathalie Barthoulot (membre du Comité)	
Prévention suisse de la criminalité (PSC)	Nathalie Barthoulot (membre de la Commission de direction)	

Conférences spécialisées régionales	Représentants du Gouvernement	
	2020	2021
Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF)	Rosalie Beuret Siess	
Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique (CLDN)	Rosalie Beuret Siess	David Eray
Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)	Nathalie Barthoulot	
Conférence latine des directeurs en matière d'asile et de migrants (CLDAM)	Nathalie Barthoulot	
Conférence latine des directeurs des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP)	Nathalie Barthoulot Rosalie Beuret Siess	
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	Nathalie Barthoulot Jacques Gerber	
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	Jacques Gerber	
Conférence romande des loteries et des jeux	Jacques Gerber	
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	David Eray	
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	David Eray	David Eray (vice-président)
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics de la Suisse du nord-ouest (KÖV-NWCH)	David Eray	
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	Martial Courtet	
Regionales Schulabkommen (RSA)	Martial Courtet	

Autres participations au plan régional	Représentants du Gouvernement	
	2020	2021
Comité directeur du Switzerland Innovation Park Basel Area	Jacques Gerber	
Comité stratégique HE-Arc	Martial Courtet (président)	
Comité stratégique HEP BEJUNE	Martial Courtet	
Fondation des archives de l'ancien Evêché de Bâle	Martial Courtet	
Conférence diocésaine	Martial Courtet	
Fondations I et II Roland Léchet Légobbe	Nathalie Barthoulot	Rosalie Beuret Siess
Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (AS-SO)	Nathalie Barthoulot	
Centre interrégional de formation de police (CIFPol)	Nathalie Barthoulot (présidente)	

ANNEXE 2 : ACTIVITES GOUVERNEMENTALES AU SEIN DES INSTANCES TRANSFRONTALIERES ET INTERNATIONALES

Conférences transfrontalières	Représentants du Gouvernement	
	2020	2021
Arcjurassien.ch	David Eray	
Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur (CRS)	Jacques Gerber	
Commission intergouvernementale du Rhin supérieur	Jacques Gerber	
INTERREG France-Suisse	David Eray	
INTERREG Rhin supérieur *	--	

*Selon une décision de la CGNO, les membres des gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest se sont retirés du comité de suivi INTERREG Rhin supérieur. Les cantons sont représentés par les administratifs.

Autre participation aux plans transfrontalier et international	Représentant du Gouvernement	
	2020	2021
Association Interligne TGV Belfort-Bienne	David Eray (Co-président)	
Conseil d'administration de l'Association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée	David Eray (membre du Conseil d'administration)	
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE)	David Eray (président de la délégation suisse)	
Forum des pouvoirs locaux et régionaux de l'Association européenne de libre échange (Forum AELE)	David Eray (observateur)	